

FAIRE RECULER
LA PAUVRETÉ,
C'EST FAIRE AVANCER
LA SOCIÉTÉ

Les Associations de Solidarité
et des Droits de l'Homme
Pays de Cornouaille-Quimper

Le Livre Blanc

« *Rendre visibles les invisibles* »

Le Livre Blanc

Quimper le 1 septembre 2018

« *Rendre visibles les invisibles* »

Propositions des associations de solidarité et des droits de l'Homme de Cornouaille-Quimper membres de la « conférence des solidarités » avec pour engagement la volonté de faire reculer les situations de précarité, de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Sommaire

Introduction	page 3
Éléments chiffrés	pages 4 et 5
Le livre blanc	page 6
Les fiches action	page 7
#1 - Bus 9 personnes	page 8
#2 - Formation aux premiers secours	page 8
#3 - Logement pour les déboutés du droit d'asile	page 9
#4 - Point infos santé	pages 10 et 11
#5 - Achat d'un ou deux minibus 9 places	page 12
#6 - Achat d'un camion réfrigéré	page 12
#7 - Le Café des droits	page 13
#8 - Le restaurant public de la solidarité	pages 14 et 15
#9 - Bus bureautique-Informatique	pages 16 et 17
#10 - Charte de l'accès aux droits	pages 18 et 19
#11 - Déchetterie et ressourcerie	pages 20 et 21
#12 - Plate-forme de la solidarité	page 22
#13 - Logement pour les plus précaires	page 23
#14 - Un droit à la mobilité pour les plus précaires	pages 24 et 25
Conclusion	page 26

Introduction

Ce texte n'est pas un manifeste mais un document issu des constats et réflexions d'un collectif d'associations de solidarité et des droits de l'Homme qui accompagnent des publics en difficulté. Il a pour ambition de participer à la réflexion actuelle sur la pauvreté en France via une vision locale de ce problème.

Le but est de donner à voir les nouvelles formes de pauvreté qui émergent et ce qu'elles génèrent pour les publics touchés et les territoires concernés. Il s'agit d'attirer l'attention des politiques, des collectivités territoriales, des institutions et partenaires privés, sur l'expérience de terrain acquise par les associations de solidarité et des droits de l'Homme. Ces associations et autres acteurs ressentent la nécessité d'apporter leurs contributions à l'évolution des politiques publiques. Elles restent ouvertes à une co-construction avec les acteurs concernés (publics et associations).

Se rassembler, développer une meilleure collaboration, réfléchir à des mutualisations possibles dans le respect des rôles de chacun, sont des propositions faites dans ce document pour lutter plus efficacement contre ce phénomène de la pauvreté et de l'exclusion. Dans cet esprit, elles se réunissent au sein d'une instance de concertation dite « **la conférence des solidarités** ».

« Vaincre la pauvreté, ce n'est pas un acte de charité, c'est un acte de justice. C'est la protection d'un droit humain fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente ». Nelson Mandela

Ce Livre Blanc est « le fruit » d'un travail collectif, d'associations de solidarité du Pays de Cornouaille-Quimper animé par la LDH de Quimper via sa commission précarité et l'UNADEL sur l'émergence de nouvelles formes de pauvreté pas ou peu prises en compte par les politiques et dispositifs publics actuels. Il prend en compte le travail effectué au quotidien par ces associations auprès de personnes, familles, étrangers en situation irrégulière ou en attente de statut en grande précarité, des éléments recueillis lors de rencontres et interviews de responsables et bénévoles associatifs et les échanges et travaux issus de réunions de travail menés en commun.

Les associations suivantes ont participé à ces travaux :

Le Secours Catholique,

Horizons Nouveaux,

EMMAUS,

Habitat et Humanisme,

le Centre Animation du Centre Evangéliste (CACE Entraide),

la Confédération Logement Cadre de Vie (CLCV),

la Ligue des Droits de l'Homme de-Quimper (LDH),

le Centre d'Information Cornouaillais pour un Développement Solidaire (CICODES),

Urgence un Toit Pour Tous,

Cent pour un toit,

Action Chômage (AC),

Droit d'Asile Quimper Cornouaille,

la Croix Rouge,

le Comité Inter Mouvements Auprès Des Evacués (CIMADE),

Union Nationale des acteurs et structures du développement local (Unadel).

Quelques éléments chiffrés :

Le seuil de pauvreté est défini par l'Insee quand l'ensemble des ressources de la personne, en intégrant les transferts sociaux, sont à 60% du revenu médian (1 692€ pour la France : 50% de la population a un revenu supérieur à 1 692€ et 50% un revenu inférieur à ce montant).

La grande pauvreté est définie quand les ressources sont à 50% du revenu médian qui est de 1 675€ pour Quimper soit des revenus inférieurs à 837€.

La très grande pauvreté se situe à 40% du revenu médian soit 670€ pour Quimper.

Que dire quand on est disposé uniquement du RSA socle soit 550€ pour une personne.

Il y a 8,9 millions de pauvres en France, 4 millions de personnes restent mal logées, 3 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté dont 31 000 sont sans domicile et 9 000 dans des bidonvilles. 80% des enfants accueillis par l'aide sociale à l'enfance (ASE) le sont pour des questions de pauvreté de la famille et 20% pour maltraitance.

L'effort consacré à la seule lutte contre la pauvreté et l'exclusion se chiffre autour de 1,8% à 2,6% du PIB pour la France (Le Monde du 3.09.18 - étude.DRESS) soit autour de 40,5 milliards à 57 milliards d'euros dont 10,9 milliards pour le RSA socle, 3,2 milliards pour le minimum vieillesse et 2,9 milliards pour les allocations familiales allouées aux foyers les plus pauvres.

Pour ces derniers, quand on sait qu'ils représentent 10% de la population couverte par ces aides, ce n'est pas très coûteux.

La pauvreté ne se mesure pas seulement en termes de revenus. Elle se traduit aussi par un accès limité à la santé et à la culture, une alimentation moins bonne ou encore le mal logement et l'isolement accentué par la fracture numérique et l'e.administration (dématérialisation des procédures et de l'accès aux droits sociaux).

Le Finistère et la ville de Quimper sont les moins inégalitaires avec un taux de pauvreté de 10,4% et 13% pour la ville de Quimper en 2015 (Bretagne 10,8% et 13,6% pour la France-Insee/observatoire des inégalités 2017). Pour autant, la pauvreté, pour certaines catégories de personnes (personnes isolées et d'origine étrangère, familles monoparentales, les jeunes et les enfants, les femmes ...) et certains territoires (ruraux et en politique de la ville), est bien présente dans le Finistère et le bassin de Quimper et ne faiblit pas (sources : Insee-2017-observatoire des inégalités- octobre 2017).

Ces évolutions dessinent les principaux ressorts de la pauvreté : chômage, origine sociale, niveau d'éducation, auxquels s'ajoute le poids des déterminismes. Selon l'Organisation de coopération et du développement économique (OCDE), six générations, soit 180 ans, sont nécessaires pour que les descendants d'une famille en bas d'échelle des revenus atteignent le revenu moyen.

Le territoire de Quimper et des environs proches :

- Le Secours Populaire quimpérois a accueilli 2 293 personnes en 2017 dont 396 personnes seules dont beaucoup de seniors et 542 familles pour de l'écoute, des aides alimentaires et matérielles, lutter contre l'isolement social et favoriser la participation des publics accueillis à la vie sociale ;
- Le Secours Catholique a rencontré 7 317 situations en Bretagne soit presque 18 000 personnes aidées pour la région en 2016. Dans le Finistère, en 2017, 700 familles ont bénéficié de son aide (écoute et aide alimentaire, aide au logement et la mobilité) ;
- 17 860 personnes (Conseil départemental (Cd29). au 1.09.18) perçoivent le revenu de solidarité active (RSA socle de 550€ pour une personne €/mois) dont 3 076 allocataires pour Quimper et 6 140 sur le Territoire d'Action Sociale (TAS). Pays de Cornouaille.
- La très forte augmentation de l'accueil et l'accompagnement d'étrangers en situation irrégulière ou en attente de statut et de personnes mal logées et/ou sans logement.
- 1 700 personnes dans le bassin Quimpérois recherchent un logement très social (Prêt Locatif Aidé d'Intégration - PLAI) alors que les programmes des sociétés HLM en prévoient une quarantaine par an (source : rencontre 2017/2018 des directions des sociétés HLM et des acteurs du logement social).

Ainsi ce Livre Blanc se veut un outil pour agir collectivement à améliorer le travail d'accueil et d'accompagnement des bénévoles associatifs au profit des publics précarisés.

Il est une aide à la réflexion pour envisager de nouvelles manières d'agir.

Il présente un certain nombre de fiches action qui visent à renforcer les moyens d'intervention des associations qui œuvrent à l'inclusion sociale de ces personnes et familles et présentent des projets portés collectivement concernant deux problématiques majeurs que rencontrent toutes les associations accueillant ces publics :

- **Le logement et ses différentes problématiques : l'absence de logement personnel, les difficultés d'accès au logement, des mauvaises conditions d'habitat, la difficulté du maintien dans le logement, le blocage de la mobilité résidentielle ;**
- **L'accès aux droits fondamentaux (mobilité, logement, soins et santé, alimentation, éducation/formation/emploi...), le maintien des droits et le problème du non recours.**

Le Livre Blanc

« *Rendre visibles les invisibles* »

A l'origine de ce projet de Livre Blanc, les difficultés de chacune des associations de solidarité et de défense des droits de l'homme du Pays de Cornouaille-Quimper à faire face à un accueil et à un accompagnement toujours plus important de publics en situation de précarité.

De nombreuses personnes en difficulté doivent franchir plusieurs obstacles pour accéder à leurs droits ou exiger leur respect devant les tribunaux administratifs ou judiciaires. Elles doivent sans cesse justifier de leur situation précaire dans des conditions où leur dignité et les droits de l'homme sont souvent remis en cause.

Les services de l'Etat, les organismes tels la sécurité sociale, les caisses d'allocations familiales, l'assurance chômage et maladie, les hôpitaux, les médecins, les services sociaux, les banques, disposent de dispositifs d'entraide et n'ont pas toujours l'attitude, voire la formation et les moyens adéquats pour accueillir ces publics particuliers avec bienveillance.

Les textes législatifs, les formulaires administratifs sont souvent complexes, incompréhensibles, instituant des barrières infranchissables pour qui n'est pas au fait de ces mécanismes.

Pour accéder à ces droits ou les défendre, il faut souvent en avoir les moyens financiers et matériels, et plus encore, bien connaître les méandres administratifs et judiciaires.

Ainsi, rencontrant les mêmes problématiques et réalisant les mêmes constats, les associations de solidarité et de défense des droits de l'homme du Pays de Cornouaille-Quimper ont décidé, via la mise en place d'une « conférence des solidarités », de s'impliquer à travailler à de nouvelles formes de coopération afin de mieux lutter contre ce fléau qu'est la misère en Cornouaille. Il s'agit pour elles de réfléchir ensemble aux actions collectives novatrices pouvant être mises en œuvre pour mieux répondre à l'urgence sociale.

Elles se sont engagées à mettre leurs savoirs, compétences, expériences et réseaux au service de nouvelles formes de coopérations et d'actions permettant de lutter contre la pauvreté dans les domaines sociaux économiques, culturels et environnementaux. Elles ont pour ambition d'aider toute personne en difficulté à accéder à ses droits en toute dignité et dans les délais exigés par l'urgence de leur situation. Elles mobilisent leurs réseaux, compétences, moyens humains et matériels pour accompagner les publics en situation de précarité dans l'accès ou le maintien de leurs droits.

Cette mobilisation et ce travail collectif associatifs ont pour ambition d'apporter une autre vision de la pauvreté et des personnes en situation de précarité et d'aller à l'encontre des idées reçues concernant ces personnes.

Les fiches actions des associations membres de la « conférence des solidarités »

« *Rendre visibles les invisibles* »

Les associations impliquées dans cette démarche accueillent et accompagnent un nombre toujours croissant de personnes et familles en situation de précarité avec peu de moyens pour le faire.

Afin de mener au mieux leurs missions pour leurs bénévoles et les personnes accueillies et accompagnées, elles ont besoin de moyens matériels.

Ainsi, les fiches actions présentées ici identifient et répertorient ces besoins matériels pour chaque association. Avec cet outil, il s'agit pour elles d'ouvrir le dialogue et d'obtenir un soutien politique et/ou institutionnel pour acquérir ces moyens qui leur font défaut et être plus efficaces et pertinentes dans leurs actions.

A ce titre, chaque association est responsable de sa ou de ses fiches actions et demeure l'interlocutrice auprès de partenaires, prêts à les aider et à les soutenir dans leurs projets.

Certains besoins font l'objet de fiches actions mutualisées et sont présentés dans les projets inter-associatifs.

Fiche action # 1

Bus 9 personnes



Association :
Secours Catholique

Adresse :
14, rue de la Troménie - 29000 Quimper

Email :
finistere@secours-catholique.org

Téléphone :
02 98 55 60 80

Référent du projet :
Erwan Guéguen

Qualité :
Salarié

Email :
erwan.gueguen@gmail.com

Téléphone :
06 40 08 42 85

Motif /Contexte : Nous sommes régulièrement amenés à louer des minibus de 9 personnes pour transporter les personnes de nos accueils. (Déplacement en Finistère ou en France). L'acquisition d'un minibus « inter associatif » ne pourrait-elle pas être envisagée ?

Descriptif : Mini bus 9 personnes

Propositions /Mise en œuvre : Concertation des différents acteurs sur la pertinence d'un tel projet

Financement : 20 000 euros

Partenariats/soutiens attendus :

Collectivités territoriales, participation des associations, mécénat

Fiche action # 2

Formation aux premiers secours



Association :
Secours Catholique

Adresse :
14, rue de la Troménie - 29000 Quimper

Email :
finistere@secours-catholique.org

Téléphone :
02 98 55 60 80

Référent du projet :
Erwan Guéguen

Qualité :
Salarié

Email :
erwan.gueguen@gmail.com

Téléphone :
06 40 08 42 85

Motif /Contexte : Notre réseau bénévole est parfois confronté à des situations de malaise, de personnes en situations de détresse. Nous aurions souhaité pouvoir mettre en place une formation régulière sur les premiers secours.

Descriptif : Formation aux premiers secours sur une journée (acquérir quelques bases)

Propositions /Mise en œuvre : Contacter une organisation (Sdis, Croix Rouge, protection civile) en capacité d'assurer ce type de formation

Financement : 650 à 700 euros

Partenariats/soutiens attendus : Collectivités territoriales, Etat, organisme de formation, Région



Association :

Cent pour un toit Cornouaille

Adresse :

14, rue de la Troménie - 29000 Quimper

Email :

100.pour.un.toit.cornouaille@gmail.com

Téléphone :

06 20 31 37 15 / 02 98 90 14 25

Référent du projet :

Janine Le Berre

Qualité :

Co-responsable

Email :

janineleberre@wanadoo.fr

Téléphone :

02 98 90 14 25

Motif /Contexte : Un collège de 9 membres co-responsables ayant décidé de tenter de loger les déboutés du droit d'asile dans la mesure de leurs possibilités humaines et financières.

Descriptif : Lorsque des personnes sont déboutées et qu'elles adressent un recours, elles perdent leur hébergement. L'objectif de l'association est de s'engager à payer le loyer et les charges d'hébergement dans les limites de ses finances.

Propositions /Mise en œuvre : Recherche d'adhérents et de donateurs en vue de financer les loyers et les charges d'hébergement du plus grand nombre de familles.

Financement : Les cotisations des adhérents
Les dons et engagements à accepter en prélèvement automatique

Partenariats/soutiens attendus :

La Fondation Abbé Pierre
L'aide de la municipalité

Association :
Horizons Nouveaux

Adresse :
**32, Rue du Chapeau Rouge
29000 Quimper**

Référent du projet :
Isabelle De Longvilliers

Qualité :
référente « Horizons Nouveaux »

Téléphone :
02 98 95 54 96

Motif /Contexte : Nous constatons que des personnes sont en situation de grande précarité et de souffrance, parfois depuis de nombreuses années notamment en raison d'un problème de santé mentale mal identifié par leur famille, leur entourage, par eux-mêmes et qui les conduit d'échec en échec. Lorsque nous rencontrons un jeune ou moins jeune, en rupture ou dans une situation inextricable et que l'on repère un problème psychique, nous sommes très démunis. Par ailleurs, de nombreuses personnes n'ont pas connaissance de leurs droits en matière de santé ou se les voient contester.

« Le point « infos santé » serait un lieu d'accueil et d'écoute des personnes les plus en difficulté.

Il s'agit de faciliter l'accès au soin des personnes qui en sont les plus éloignées, d'éviter les contentieux inutiles en orientant le demandeur auprès des organismes compétents voire en accompagnant celles-ci dans leur démarche en vue de trouver une solution à la difficulté rencontrée.

Les rôles de conseil et d'interface, sont essentiels dans les domaines qui touchent la santé : la prévention, l'éducation, l'alimentation, les soins élémentaires, la lutte contre les drogues.

Descriptif : Un lieu d'écoute bienveillante, accessible directement avec la présence d'un professionnel de santé, possibilité de douches, de premiers soins, serait un précieux secours pour ces personnes, et pour les associations.

En ville, ouvert le soir, le dimanche, moments où la fracture sociale est forte, ce local offrirait également la possibilité de se doucher, de changer de vêtements, de les laver et de les repasser.

Une permanence instruction des dossiers administratifs serait un service à offrir.

[../ Suite page suivante](#)

Propositions /Mise en œuvre :

Il s'agit de louer voire d'acquérir en centre-ville (pour des questions de mobilité) un local autour de 80m² pour tenir un « accueil santé » avec des animateurs qualifiés dans le soin, autour d'un café, les personnes les plus en difficulté qui ont le sentiment de ne pas pouvoir accéder à leurs droits en matière de santé ou qui n'ont eu pas connaissance de ces derniers.

Un accueil-écoute serait organisé par des bénévoles et des professionnels de santé notamment dans le cadre des programmes locaux de santé proposés par l'ARS. Le reste de la semaine ce local serait ouvert en fonction des forces militantes pouvant être mobilisées.

Financement : Il conviendrait de pouvoir disposer des locaux aménagés et équipés de douches, lave-linge, séchoir à linge, lieu de stockage pour ranger des vêtements.

- Loyer/an : 700€/mois x12 = 8 400€
- Taxes/an : 2 000€
- Frais de fonctionnement /an: 2 000€
(eau, électricité, chauffage, fourniture)
- Vacances santé : 400€/moisx12 = 4 800€/an
- Investissement de départ : 20 000€ douches sur emprunts 10 ans + matériels d'occasion ou dons pour des tables, chaises, cafetière, séchoirs, lave-linge...]

Partenariats/soutiens attendus :

La recherche de subventions par appel à projet auprès de l'ETAT, l'ARS avec les programmes de santé, les Hôpitaux, médecins et infirmiers en formation, stagiaires mais aussi le Conseil départemental, la municipalité de Quimper, les fondations, le mécénat, appel aux financements solidaires, fonds européens (FSE)....

Fiche action # 5

Achat d'un ou deux minibus
9 placesHORIZONS
NOUVEAUX

Association :
Horizons Nouveaux

Adresse :
**32, Rue du Chapeau Rouge
29000 Quimper**

Référent du projet :
Christophe Antoine

Qualité :
Président

Email :
christophe.antoine.83range.fr

Téléphone :
06 47 48 98 77

Motif /Contexte : Permettre aux associations d'avoir un moyen de transport collectif, mutualisé et économique pour l'organisation de leurs activités

Descriptif : Mise à disposition d'1 ou 2 minibus de 9 places.

Propositions /Mise en œuvre : Le minibus peut être géré par une MPT ou par la maison des associations. Des dispositions simples pour le réserver sont à mettre en place

Financement : A voir, la maison des associations, les institutions, les Collectivités publiques, l'Etat (DDCS)

Partenariats/soutiens attendus : Mécénats

Les Signataires : Antoine Christophe (président) et Donzelle Jean-Louis (membre actif)

Fiche action # 6

Achat d'un camion réfrigéré

C.A.C.E
Comité d'Animation
du Centre Evangélique

Association :
**CACE (Centre Animation
du Centre Evangéliste)**

Adresse :
**10 rue Saint Marc
29000 Quimper**

Référente du projet :
Sylvie Paillard

Qualité :
Bénévole

Email :
sylvie.paillard29@orange.fr

Téléphone :
06 63 65 24 16

Motif /Contexte : Le véhicule utilisé jusqu'à ce jour n'appartient pas au CACE (on le leur prête), posséder notre véhicule serait plus confortable, nous rendrait plus indépendant et nous permettrait de transporter les aliments sans rupture de la chaîne du froid. Les marchandises transportées représentent beaucoup de charge pour les bénévoles.

Descriptif : Un camion de type Trafic (marque Petit Forestier) pour permis VL +aménagement intérieur

Propositions /Mise en œuvre : Achat d'un véhicule neuf ou d'occasion

Financement : 20 à 25 000 €
Fonds propres du CACE + aides publiques et privées

Partenariats/soutiens attendus :

- Collectivités territoriales
- Fonds Social Européen (FSE)
- Fondation

Association :

LDH section de Quimper

Adresse :

53, Impasse de l'Odet-29000 Quimper

Email :

ldh.quimper@ldh-france.org

Téléphone :

06 44 00 65 37

Référént du projet :

Janine Le Berre

Qualité :

Référente de la commission**« Précarité » de la LDH quimper**

Motif /Contexte : De nombreuses personnes n'ont pas connaissance de leurs droits ou se les voient contester.

« Le café des droits » serait un lieu d'accueil et d'écoute des personnes les plus en difficulté.

Il s'agit de faciliter l'accès aux droits des personnes qui en sont les plus éloignées, d'éviter les contentieux inutiles en orientant le demandeur auprès des organismes compétents voire en accompagnant celles-ci dans leur démarche en vue de trouver une solution à la difficulté rencontrée.

Les rôles de conseil, d'écrivain, de soutien, de compréhension des méandres administratifs et de l'e.administration, d'interface, sont essentiels dans les domaines qui touchent les droits humains fondamentaux : se vêtir, se nourrir, se loger, se soigner, s'éduquer, accéder à la culture et aux loisirs...

Descriptif : Il s'agit de louer voire d'acquérir en centre-ville (pour des questions de mobilité) un local autour de 80m² pour tenir une permanence et accueillir, autour d'un café, les personnes les plus en difficulté qui ont le sentiment de ne pas pouvoir accéder à leurs droits ou qui n'ont pas eu connaissance de ces derniers.

Propositions /Mise en œuvre : Un accueil/écoute serait organisé par des bénévoles deux fois par semaine : mardi matin (10h-13h), jeudi après-midi (14h-16h). Une permanence dossiers administratifs le samedi matin (10h-12h30). Le reste de la semaine ce local serait dédié à l'activité de la LDH section de Quimper.

Financement : Il conviendrait de pouvoir accéder à des locaux gratuits mutualisés avec d'autres associations ou MPT.

Dans le cas contraire (13 400€) :

- Loyer/an : 700€/mois x12 = 8 400€
- Taxes/an : 2 000€
- Frais de fonctionnement /an: 2 000€ (eau, électricité, chauffage, fourniture).
- Investissement de départ : 1 000€ (matériel d'occasion ou dons pour des tables, chaises, cafetière...).

Partenariats/soutiens attendus : La recherche de subvention par appel à projet auprès de l'ETAT, le Conseil départemental, la municipalité de Quimper, les fondations, le mécénat, appel aux financements solidaires, fonds européens (FSE)...

Association :

LDH section de Quimper

Adresse :

53, Impasse de l'Odéon-29000 Quimper

Email :

ldh.quimper@ldh-france.org

Téléphone :

06 44 00 65 37

Référént du projet :

Dominique Brunel

Qualité :

Président LDH quimper

Motif /Contexte : 250 à 300 personnes cherchent chaque soir à se nourrir sur l'agglomération de Quimper.

Il y a suffisamment d'écoles primaires, de collèges, de lycées qui jettent de la nourriture, nourriture qui pourrait mettre fin à ce fléau. Il conviendrait que les collectivités publiques et l'Éducation nationale se rencontrent pour imaginer une organisation qui mette un terme à cette situation intolérable quand des solutions sont possibles. Il suffit d'une volonté politique pour lever les nombreux arguments administratifs qui ne manqueront pas de fleurir pour ne pas trouver de solution satisfaisante aux personnes et familles en grande difficulté.

En complément des différentes des associations humanitaires qui ont une action en ce domaine, il s'agirait d'ouvrir des droits nouveaux et d'œuvrer ainsi pour une plus grande dignité des publics les plus en difficulté.

Descriptif : Il s'agit de lancer une expérimentation sur une année scolaire et de trouver pour cela un établissement scolaire adapté pour recueillir les excédents de nourriture et fournir 300 repas chaque soir aux personnes en grande précarité soit 5 jours par semaine, toute l'année.

Les bénévoles de la LDH et les ceux des autres associations humanitaires intéressés par cette expérience seraient présents et feraient un suivi et un accompagnement social.

Propositions /Mise en œuvre : Il s'agit de répondre à une urgence immédiate (1 à 3 soir maxi) pour des personnes qui ne peuvent se nourrir dans l'instant et qui sont dans l'attente de solutions plus pérennes

Les associations de solidarité et les centres sociaux pourraient adresser ces urgences selon un protocole à définir collectivement. Il ne reviendrait pas à l'établissement d'établir la véracité des situations individuelles. Cela serait de la responsabilité des partenaires qui auraient signé une Charte de fonctionnement et d'objectifs.

Ce projet devrait pourvoir bénéficier de l'ingénierie des collectivités publiques et de l'État.

[../ Suite page suivante](#)

Financement :

Fonctionnement (47 500€/an soit 1,70€ par repas et par bénéficiaire):

- Salaires : cuisinier 20 000€/an ; aide cuisine 15 000€, entretien des locaux 10 000€
- Nourriture : surplus des autres établissements scolaires
- Transport des repas : collectivité
- Fournitures : 2 000€/an
- Divers : 500€/an (assurance ...)

Investissement : matériel de l'établissement scolaire

Sur la base de 300 bénéficiaires par jour et 5 jours semaine, le coût serait environ de 1,70€ par repas servi.

Partenariats/soutiens attendus :

Il serait possible de trouver des financements dans le cadre d'un appel à projet porté par l'Etat et les collectivités territoriales mais aussi les fondations.

Les fonds européens (FSE) pourraient être mobilisés pour cette expérimentation.

Association :

LDH section de Quimper

Adresse :

53, Impasse de l'Odet-29000 Quimper

Email :

ldh.quimper@ldh-france.org

Téléphone :

06 44 00 65 37

Référént du projet :

Dominique Brunel

Qualité :

Président LDH quimper

Motif /Contexte : La fracture numérique touche principalement les publics les plus en difficulté. La maîtrise de la bureautique, de l'internet, la compréhension des formulaires informatiques qui sont en en ligne, la recherche de l'information, créent de véritable rupture d'égalité dans l'accès aux droits à la personne.

Par ailleurs, les publics en situation de précarité ont de grande difficulté pour se déplacer et être mobile.

Au regard de ces deux éléments principaux, il est proposé de mettre en place un « bus bureautique-informatique » avec pour objectif de réduire la fracture numérique et d'accompagner les personnes qui le souhaitent à remplir le formulaire de l'e.administration.

Les bénévoles de la LDH et les ceux des autres associations humanitaires intéressés par cette expérience seraient présents et feraient un suivi et un accompagnement social.

Descriptif : Acquisition et aménagement d'un bus pour l'équiper et faire fonctionner 6 postes informatiques.

Propositions /Mise en œuvre : Ce bus se déplacerait dans les quartiers où les publics seraient les plus concernés par ce type de service et de formation.

Le nombre de jours (ou matinées) de présence dépendra du nombre de bénévoles pouvant être mobilisés

Un travail partenarial serait engagé avec une association Brestoïse ayant des compétences en bureautique notamment pour l'entretien du réseau et des matériels.

La formation, l'accès à l'e.administration, l'accompagnement social..... , ces différentes actions se feront avec la participation des bénévoles de la LDH.

[../ Suite page suivante](#)

Financement :**Investissement (3 000€)**

- Acquisition d'un véhicule par faisant l'objet d'une cession gratuite comme les véhicules de transport de l'administration (Ex ambulance du Sdis) ou d'une entreprise
- Matériel informatique (micro-imprimante..) : cession gratuite auprès des mêmes organismes que ci-dessus.
- Aménagement 3 000€

Fonctionnement (7 500€)

- Mise en réseau : compétence associative.
- Fourniture 5 000€/an
- Réparation des matériels : 1000€/an
- Carburant : 1 000€/an
- Divers : 500€/an (Téléphone, assurance)
- Personnel : bénévoles ou 1/2 poste de CDD (20 00€/an) ou 1 voire 2 sur le service CIVIC, 1 CAE

Partenariats/soutiens attendus :

La ville de Concarneau sera sollicitée pour accompagner ce projet car elle a déjà mis en place une initiative de cette nature. L'ingénierie des collectivités sera sollicitée.

Ce projet pourra être présenté dans le cadre des appels à projet lancés par les collectivités territoriales et l'Etat.

Il sera fait appel aux Fonds européens notamment le FSE dans le cadre de cette expérimentation.

Un appel à bénévolat sera lancé auprès de France-bénévolat.

Association :

LDH section de Quimper

Adresse :

53, Impasse de l'Odet-29000 Quimper

Email :

ldh.quimper@ldh-france.org

Téléphone :

06 44 00 65 37

Référent du projet :

Janine Le Berre

Qualité :

Référente de la commission

« Précarité » de la LDH quimper

Motif /Contexte : De nombreuses personnes n'ont pas connaissance de leurs droits ou se les voient refuser. Ces personnes en situation de précarité doivent franchir plusieurs obstacles pour accéder à leurs droits ou exiger leur respect. Elles doivent sans cesse justifier de leur situation précaire dans des conditions où leur dignité et les droits de l'Homme sont souvent remis en cause. Les services de l'État, des organismes tels que la sécurité sociale (caisses d'allocations familiales assurance chômage, maladie) les hôpitaux, les médecins, les services sociaux, les banques, disposent de dispositifs d'entre aide et n'ont pas toujours l'attention voire la formation adéquate pour accueillir ces publics avec bienveillance. Les formulaires administratifs sont souvent complexes, parfois incompréhensibles, instituant des barrières infranchissables pour qui n'est pas au fait de ces mécanismes.

Pour accéder à ces droits ou les défendre, il faut souvent en avoir les moyens financiers et matériels (fracture numérique), et, plus encore, bien en connaître les méandres administratifs et judiciaires.

Descriptif : Les signataires de la « Charte » s'engageraient à mettre en œuvre les actions nécessaires pour aider et soutenir les personnes en difficulté.

A cet effet, la « Charte » aurait pour ambition :

- Faire connaître et rendre accessibles, en fonction des publics concernés, les textes législatifs, réglementaires qui ouvrent des droits mais aussi les délibérations, les décisions prises dans ce cadre.
- Faire connaître la réglementation, les dispositifs d'aide, sous des formes et outils accessibles aux personnes concernées.
- Faciliter l'accès à ces droits, à ces dispositifs, en simplifiant formulaires, documents administratifs, justificatifs, demandés à l'instruction.
- Donner des directives permettant que ces droits ouverts soient accessibles dans les délais liés à l'urgence de ces publics.

[../ Suite page suivante](#)

- Former les professionnels en charge de l'accueil ou/et de l'instruction desdits dossiers à la connaissance de ces personnes.
- Collaborer à la construction d'un livret unique (guide) et d'une plate-forme informatique permettant d'avoir une vision globale des textes, des aides et dispositifs existants.
- Créer des points d'accueil permettant à ces publics d'avoir une aide technique et matérielle pour instruire leur dossier (accueil, conseils, informatique, photocopieur, accompagnement aux démarches).
- Lancer régulièrement des campagnes d'information en direction des professionnels concernés et des usagers.

Propositions / Mise en œuvre : Cette idée de « Charte » pourrait servir de base de discussion à une première rencontre avec les associations et partenaires intéressés. Il serait envisagé de mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer un document qui pourrait être appelé « Le guide des droits et des astuces à l'intention des personnes en difficulté » sous la forme d'un livret et d'une plate-forme informatique regroupant les aides disponibles. Le guide et la plate-forme pourraient s'articuler autour de deux axes : une entrée par thèmes (logement, santé, chômage, alimentation, habillement, santé, culture, loisir, mobilité/transport, étrangers...) ; une entrée par organismes déclinant leurs actions et dispositifs. Les informations devront être synthétiques, indiquer l'essentiel à savoir les adresses utiles, les personnes à contacter, les soutiens possibles, les matériels à disposition.

Financement : Il ne serait pas demandé de financement à ce stade du projet. Il s'agit de la contribution des institutions et associations intéressées à l'élaboration de cette Charte et des mesures rapides qui pourraient être prises.

Partenariats/soutiens attendus :

Les associations, les collectivités publiques, les partenaires institutionnels comme la CAF voire les banques ainsi que la participation des personnes en situation de précarité seraient sollicités pour apporter leur contribution à l'élaboration « du guide des droits et des astuces à l'intention des personnes en difficulté ».

Association :

LDH section de Quimper

Adresse :

53, Impasse de l'Odéon-29000 Quimper

Email :

ldh.quimper@ldh-france.org

Téléphone :

06 44 00 65 37

Référént du projet :

Janine Le Berre

Qualité :

**Référente de la commission
« Précarité » de la LDH quimper**

Motif /Contexte : De nombreuses personnes en situation de précarité souhaitent trouver un emploi mais rencontrent de grandes difficultés à obtenir un travail rémunérateur pour des raisons multiples notamment par manque, perte de confiance mais aussi de qualification et de formation. Il existe trop peu d'associations, entreprises d'insertion voire de dispositifs publics permettant de soutenir ces personnes en situation de précarité pour un retour vers l'emploi par le travail.

En effet, le coût de l'accompagnement social est important, les financements publics sont plus rares et le modèle économique reste précaire dans le domaine de l'insertion pour les institutions porteuses des projets de cette nature.

Descriptif :

Il s'agit de construire, dans le même espace que les déchetteries pour les ordures ménagères, des locaux pour installer une « ressourcerie » c'est-à-dire des ateliers de réparation et de récupération avec un point de vente.

La vente des objets sur place permettrait d'asseoir un modèle économique pour accueillir, accompagner, qualifier, former des publics en situation de précarité.

La vente serait facilitée par la présence des usagers (futurs clients éventuels) qui viennent déposer leurs objets.

Propositions /Mise en œuvre :

Il conviendrait de solliciter les communes ou collectivités publiques qui disposent d'une déchetterie et qui seraient intéressées par ce projet d'insertion par le travail et/ou la formation.

Toute nouvelle construction de déchetterie devrait prévoir ces locaux d'insertion en continuité de la décharge voire d'imposer celle-ci dans le cahier des charges et futurs contrats d'exploitation notamment envers les sociétés privées.

../ Suite page suivante

Financement : 100 m2 pour la réparation et stockage des matériels et 30 m2 réservés à la vente.

Dépenses :

- local (130m2) : 130 000€ sur 20 ans (emprunts)
- matériels de réparation : 20 000€ sur 5 ans
- fonctionnement 10 000€/an
- salaires : 2x 35 000€/an

Recettes :

- Contrats emploi précarité (CAE) et Service civiques
- Emprunts.
- Fonds social européen (FSE).
- Dispositif d'insertion des collectivités publiques et de l'Etat
- Recettes provenant de la vente des objets.

Partenariats/soutiens attendus : La recherche de subventions par appels à projet auprès de l'ETAT, le Conseil départemental, les municipalités mais aussi, les fondations, le mécénat, l'appel aux financements solidaires, les fonds européens (FSE), ces différentes pistes peuvent être mobilisées.

Le projet pourrait être géré par des associations ou institutions ayant l'insertion pour objet.

Association :

LDH section de Quimper

Adresse :

53, Impasse de l'Odet-29000 Quimper

Email :

ldh.quimper@ldh-france.org

Téléphone :

06 44 00 65 37

Référént du projet :

Janine Le Berre

Qualité :

**Référente de la commission
« Précarité » de la LDH quimper**

Motif /Contexte : De nombreux citoyen.ne.s souhaitent aider les personnes en situation de précarité par différentes actions notamment des dons et/ou une aide directe: meubles, objets divers, vêtement, aide au transport, mobilité, soutiens et services divers...

Il est difficile de savoir comment s'y prendre pour des personnes qui veulent s'engager, ou de savoir à qui s'adresser pour avoir un soutien.

Par ailleurs, un don de matériel par exemple ne trouve pas toujours de preneur. Il convient de réguler dans le temps une offre et une demande.

De ce fait de nombreuses solidarités ne peuvent s'exercer, se créer et/ou aboutir

Descriptif :

Il s'agit de mettre en place une plateforme informatique d'échanges, de mise en relation. Il s'agit de mieux coordonner une offre et une demande de solidarité. Ce serait « Le bon coin de la solidarité ».

Propositions /Mise en œuvre :

Il est proposé qu'une collectivité ou une association disposant des moyens adéquats puisse créer et gérer ensuite cette plate-forme informatique.

L'accès en serait gratuit et les échanges de la responsabilité directe des contractants.

Financement :

La LDH ne dispose pas de la compétence technique pour mesurer les coûts de cette proposition.

A définir après une expertise des collectivités, des associations, du secteur privé ayant une compétence technique en ce domaine.

Partenariats/soutiens attendus :

De nombreux partenaires sont à solliciter comme le Conseil départemental, la municipalité de Quimper, les fondations, le mécénat, les géants de l'informatique...

Association :

LDH section de Quimper

Adresse :

53, Impasse de l'Odet-29000 Quimper

Email :

ldh.quimper@ldh-france.org

Téléphone :

06 44 00 65 37

Référént du projet :

Janine Le Berre

Qualité :

**Référente de la commission
« Précarité » de la LDH quimper**

Motif /Contexte : De nombreuses personnes en situation de précarité soit autour de 530€/mois ont de très grandes difficultés pour trouver un logement accessible à leurs ressources notamment au sein du parc HLM.

Dans le parc privé les logements disponibles pour ces personnes sont souvent insalubres avec une précarité énergétique qui pèse lourdement sur les conditions de vie. Les constructions et rénovations des logements pour les plus en difficulté sont insuffisantes. Ces situations accentuent la précarité et la misère dans un pays qui est l'un des plus riches au monde. Il convient de sensibiliser les pouvoirs publics et acteurs de logement social et privé aux conséquences de cette grave crise notamment sur le développement des enfants et l'égalité des chances.

Descriptif : Il convient de renforcer la coordination des différentes instances et partenaires œuvrant dans le domaine du logement social.

Propositions /Mise en œuvre : Une volonté forte est possible en ce domaine et des solutions existent. Il s'agit notamment d'éviter la destruction de logements occupés par les plus précaires sans une offre équivalente et qui reste accessible sur la durée aux personnes en grande précarité.

L'accès des plus pauvres à l'habitat doit constituer l'ossature des différents programmes de construction et de rénovation. Au-delà des intentions affichées, il convient d'élaborer un plan de rattrapage, un plan de construction ambitieux et crédible. Pour des questions de mobilité, d'accès à l'emploi et aux prestations sociales, permettre le soutien associatif, ces programmes devraient prioritairement se développer en centre-ville.

Il serait utile de renforcer les outils d'évaluation existants pour mieux prendre en compte ces publics les plus précaires. La société civile, les associations de locataires et les citoyens doivent également être mieux associés à la réalisation de cet objectif de lutte contre la précarité.

Financement : Politique de l'Etat et des pouvoirs publics.

Partenariats/soutiens attendus :

De nombreux partenaires sont à solliciter notamment l'Etat, mais aussi les acteurs du logement social et privé, les collectivités publiques à savoir le Conseil départemental, la municipalité de Quimper, les fondations, les associations de locataires et humanitaires.

Un droit à la mobilité pour les plus précaires

Association :

LDH section de Quimper

Adresse :

53, Impasse de l'Odéon-29000 Quimper

Email :

ldh.quimper@ldh-france.org

Téléphone :

06 44 00 65 37

Référent du projet :

Janine Le Berre

Qualité :

**Référente de la commission
« Précarité » de la LDH quimper**

Motif /Contexte : De nombreuses personnes en dessous du seuil de pauvreté (846€/mois) ont de très grandes difficultés pour se déplacer (bus, train, voiture, mobylette, ..) du fait de la faiblesse de leurs ressources. Plus la personne est âgée, plus la contrainte est forte.

Cette situation fragilise ces personnes dans la recherche d'un emploi, d'une formation, de la capacité de se soigner régulièrement, d'avoir une vie sociale, culturelle, sportive. Aller au cinéma, faire ses courses, rendre visite à un ami, devient un véritable parcours du combattant voire impossible dans les faits.

Heureusement, il existe des dispositifs d'accompagnement à la mobilité mis en place par certaines collectivités et les institutions sociales. Ces mesures sont ciblées avec des critères et justificatifs précis et contraignants. Une aide pour le transport peut être accordée pour les enfants scolarisés d'une famille en grande précarité par exemple mais les conditions d'accès excluent les parents. Certaines aides à la mobilité sont accordées pour la recherche d'un emploi mais la personne concernée se retrouve démunie pour accéder au transport collectif si le motif en est différent. La multiplicité des critères et des organismes qui gèrent les aides à la mobilité fragilise voire exclut de la vie sociale les personnes en grande difficulté.

En effet, les dispositifs d'aide à la mobilité sont généralement liés à un motif précis et donc restrictifs par nature. Pourquoi l'aide est demandée ? Quelle finalité ? De ce fait, le soutien est partiel, ponctuel, émietté. Les pauvres sont sans arrêt obligés de justifier le pourquoi de leurs déplacements. Il est possible pour un chômeur d'obtenir une aide exceptionnelle à la mobilité pour aller se présenter par exemple et se voir refuser un soutien pour le bus au motif qu'il s'agit d'aller faire ses courses.

Descriptif :

Il s'agit de faire évoluer les dispositifs existants pour que la mobilité et le transport soient un droit nouveau ouvert à toute personne touchant les minima sociaux et/ou au-dessous du seuil de pauvreté.

L'absence de mobilité et d'autonomie en ce domaine est l'un des facteurs déterminants qui caractérise l'exclusion.

[../ Suite page suivante](#)

Propositions / Mise en œuvre :

A minima, il conviendrait de mettre en place une « gratuité » des transports collectifs (bus, train,) et de compléter cette mesure de base par des dispositifs permettant l'accès à d'autres moyens de déplacement comme les plateformes de covoiturage, la voiture, la mobylette... (garage solidaire pour l'achat et/ou l'entretien en impliquant le propriétaire) dès lors que les situations s'améliorent.

Concernant, les bus où la faible demande ne permet pas de maintenir ou de créer une ligne de transports, l'implantation d'un minibus à la commande permettrait à des publics sans moyens, en zone plus isolée, de pouvoir se déplacer par un simple appel au transporteur.

A cet effet, il est essentiel de renforcer la coordination des différentes instances, partenaires, acteurs sociaux œuvrant dans le domaine de la mobilité et du transport. Il s'agit de chercher à harmoniser les mesures qui touchent les personnes en grande difficulté et à les rendre plus efficaces. Se forger une volonté forte pour inciter à l'innovation, agir pour le renforcement des mutualisations, rendre plus cohérentes les différentes mesures en matière de mobilité et de transport, sont des réalisations possibles en ces domaines.

Pour des questions de mobilité pour les précaires, il est important que des programmes de logements sociaux puissent se développer en centre-ville et/ou disposent de lignes régulières de transport notamment les soirs et les week-ends.

Il serait utile de renforcer les outils d'évaluation et d'innovation pour mieux prendre en compte et appréhender les freins à la mobilité des publics les plus précaires.

La société civile, les associations, les citoyens doivent également être mieux associés à la réalisation de cet objectif de lutte contre la précarité.

Financement :

Politique de l'Etat, institutions sociales, collectivité publiques, pouvoirs publics, partenaires privés.

Partenariats/soutiens attendus :

De nombreux partenaires sont à solliciter notamment l'Etat, mais aussi les acteurs sociaux et privés, les collectivités publiques à savoir le Conseil départemental, la municipalité de Quimper, les fondations, les associations humanitaires.

Conclusion

Ce Livre Blanc concrétise le travail engagé par les bénévoles des associations de solidarité membres de la « Conférence des solidarités ». Il permet de visualiser l'engagement des associations de solidarité et de défense des droits de l'homme du Pays de Cornouaille - Quimper dans l'accompagnement des publics en situation de précarité et les limites qu'elles rencontrent pour remplir au mieux leurs missions.

Comme évoqué dans l'introduction, ce Livre Blanc se veut une 1ère étape pour mobiliser sur cette problématique et déjà, d'autres outils sont en réflexion au sein du collectif pour pérenniser cet engagement et avec la volonté de mobiliser plus largement sur ce sujet :

- **Une charte « le guide des droits et des astuces pour les personnes en situation de précarité »** par ce guide, il s'agirait de rendre l'information et les documents accessibles, simplifiés et adaptés sans coût supplémentaire. Il conviendrait d'associer et de former les publics en difficulté à l'élaboration de ces documents, voire de les co-construire avec eux afin de les rendre autonomes et de leur redonner leur dignité. Pour les institutions et organismes concernés d'être plus efficaces, efficaces et réactifs.
- **La création d'un observatoire partagé de la pauvreté** afin de mieux appréhender les évolutions de la précarité, de l'exclusion, de l'insertion, tant sur un plan quantitatif que qualitatif. Il s'agirait de s'interroger sur les évolutions possibles des actions des uns et des autres comme de l'efficacité des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui.
- **Œuvrer à la création des « assises contre la précarité »** dont le but serait de construire un plan de lutte contre la pauvreté impliquant les pouvoirs publics et en s'appuyant sur la démarche du plan Ayrault qui serait à construire sur un plan local.

Ainsi, comme tout territoire possède les potentialités et les ressources de son développement si l'ensemble des acteurs concernés se mobilise pour les révéler et les valoriser, tout individu possède des qualités et des compétences qui ne demandent qu'à s'exprimer. Pour cela, l'environnement social dont il dépend (politique, institutionnel, sociétal...) doit se donner les moyens de l'accompagner au mieux dans un parcours social visant son autonomie dans le respect de sa dignité et de sa capacité à être acteur de sa vie. Il revient à tous les acteurs directement concernés ou intéressés par la lutte contre ce fléau qu'est la pauvreté et ce qu'elle génère pour les individus et les territoires, de se mobiliser et d'œuvrer ensemble à en réduire l'évolution et les impacts sociétaux et territoriaux.

« La conférence des solidarités » est une instance innovante de concertation qui se veut souple sans aucune contrainte que celle issue de la volonté de chaque participant.

En 2017/2018, elle s'est donnée pour objectif principal de porter collectivement des propositions au sein d'un « Livre blanc » et d'organiser une journée le samedi 22 septembre 2018 pour rendre « Visibles les Invisibles ».

Que les différents contributeurs et acteurs à cette initiative novatrice en soient chaleureusement remerciés.

Pour les membres de la « Conférence des solidarités »



**Ont participé à un moment donné
à la Conférence des solidarités :**

- Le Secours Catholique,
- Horizons Nouveaux,
- EMMAUS,
- Habitat et Humanisme,
- le Centre Animation du Centre Evangéliste (CACE Entraide),
- la Confédération Logement Cadre de Vie (CLCV),
- la Ligue des Droits de l'Homme de-Quimper (LDH),
- le Centre d'Information Cornouaillais
pour un Développement Solidaire (CICODES),
- Urgence un Toit Pour Tous,
- Cent pour un toit,
- Action Chômage (AC),
- Droit d'Asile Quimper Cornouaille,
- la Croix Rouge,
- le Comité Inter Mouvements Auprès Des Evacués (CIMADE),
- Union Nationale des acteurs
et structures du développement local (Unadel).

